

Conseil Municipal
8.07.2011
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

Présents : GRAS – DEL CONFETTO – COMTE – GARD – BELLAGAMBA –FRANCE – GAUFFROY – HLYWA – GARCIA - MERLE – PERTUS - ROUQUETTE - ROUX – SINET

Procurations : COURBIER a donné procuration à VERDELHAN

GRAVEZAT a donné procuration à COMTE

GUILLEMET a donné procuration à HLYWA

AYMARETTI a donné procuration à ROUQUETTE

MALACHANNE a donné procuration à MERLE

RIOS a donné procuration à GRAS

Excusées : ALLARD.CROUZET – TEYSSIER.JAVEL

Madame HLYWA est élue secrétaire de séance et le P.V. du dernier conseil est adopté.

INFOS

1/ Site chimique : MM Decourrière et Bournonville

Les directeurs du site dans un souci de transparence présentent au Conseil Municipal leur démarche volontaire pour une interprétation de l'Etat des Milieux (I.E.M.) et notamment de l'eau, des sols, des poussières, de l'air suite à l'exploitation du site pendant de nombreuses années. Cette étude financée par Rhodia, Axens et Rio Tinto a été confiée à un bureau spécialisé : Golder associates. Les premiers résultats seront connus fin octobre. Monsieur le Maire remercie les industriels pour cette démarche courageuse.

2/ Site chimique – suite

- concernant les rejets actuels de matières dangereuses dans l'Avène et l'Arias une étude d'impact a été à nouveau examinée par le CODERST le 5.07 et les arrêtés préfectoraux les règlementant seront affichés en mairie

- une nouvelle cartographie des aléas est envisagée suite à la dernière étude de dangers et l'abandon des simulations 3 D. Cette nouvelle carte conduirait à un nouvel arrêté préfectoral (PIG). Elle serait plus pénalisante, côté urbanisé, que la précédente. Elle fera l'objet d'études lors d'un prochain CLIC.

- les odeurs selon « les nez » et Air Languedoc Roussillon : il a été constaté une nette diminution des nuisances en 2010 et au cours du premier semestre 2011. La veille se poursuivra afin de mesurer le moment venu les nuisances éventuelles de SITA SUD

3/Assainissement

Le rapport présenté par les services de la Cté d'agglomération est à la disposition du public auprès de la DGS.

Le rapport sur le service de l'eau sera présenté au prochain conseil.

4/Solaire

La Cté d'agglomération va lancer l'appel d'offres pour la toiture du gymnase et la couverture de tennis.

La société Valeco poursuit ses démarches pour la couverture des bâtiments municipaux. Pour la Liquière la modification nécessaire du POS n'est pas terminée. Des projets photovoltaïques importants sont prévus sur le site de Rhodia et sur le site SITA SUD

.../...

5/ Écoles

Le Directeur du primaire parti en retraite sera remplacé par Madame Marti, professeur du groupe M. Pagnol.

La cantine sera agrandie, le parc des ordinateurs renouvelé, un défibrillateur mis en place et divers travaux d'entretien réalisés.

6/ Travaux récents ou en cours

- L'immeuble la Résidence est enfin démoli. Que faire de la plateforme ? Études en 2012 et demandes de subvention. Aménagement en 2013 et 2014.

L'usine SITA SUD monte, première machine installée en août. Les travaux d'extension d'eau pour la desservir ont été réalisés.

- Si un référé de l'ADISL pour interrompre les travaux a échoué et l'ADISL condamnée à payer 3000 € à la Mairie et à SITA SUD, sa demande d'annulation du permis de construire est toujours pendante au Tribunal Administratif et elle vient d'en déposer une nouvelle.

- Renforcement du réseau eau au pas de Bellot et déplacements de conduite Ranc de Couscades et Mas de Pialet.

- Mise en discrétion des réseaux aériens et éclairage public, quartier du Fauconnier

- Réfection du chemin de Cauvas

- Réfection d'un court de tennis

7/ Exploration, exploitation gaz de schiste

Parce que le bassin d'Alès figure dans les permis accordés à Total et une société Américaine, parce que le gouvernement ne les a pas retirés, parce que 3 maires sont traduits au T.A. pour avoir pris un arrêté à leur encontre, il est proposé de leur exprimer notre soutien.

8/ Plaintes de Mieux Vivre à Salindres

Plainte à double détente. Signalement des 5 conseillers condamnés une 1ère fois pour avoir voté la subvention de leur club, signalés cette fois pour avoir participé au vote de la délibération prenant en charge leur défense.

Il s'agit d'un nouveau coup bas porté par une association salindroise envers les responsables de 5 autres associations salindroises accusés à nouveau d'une soi disant « prise illégale d'intérêts ».

Or s'ils ignoraient, comme nous tous, que l'on pouvait être incriminé en participant au vote de la subvention ou son club, ils ignoraient aussi, n'ayant pas encore été condamnés, que leur vote en faveur de la prise en charge de leur défense les rendait à nouveau coupables.

Il n'y a donc pas récidive en connaissance de cause et il ne pourra leur être tenu rigueur une 2^{ème} fois d'un manquement dont ils ont déjà payé le prix.

Mais, il convient de bien mesurer l'infamie de ce nouveau signalement qui déshonore les dirigeants de Mieux Vivre à Salindres car tout Salindres sait bien que nos collègues n'ont retiré de leurs votes aucun profit personnel et que la collectivité n'a subi aucun préjudice.

Emportée par un élan malfaisant, l'association qui souhaite que l'on vive mieux à Salindres porte plainte aussi contre le Maire pour détournement de fonds publics, toujours dans le cadre selon Midi Libre, du vote en Conseil municipal de la prise en charge de la défense des 5 collègues.

Prise illégale d'intérêts ! Détournement de fonds publics ! Et pourquoi pas demain : viol en réunion ? Il faudra bien un jour que cette association rende compte de ses accusations calomnieuses.

9/ Beaucoup plus important : blattes aux HLM de la Jouannenque

Depuis plus de 2 mois, 2 couloirs sont infestés. Une pétition a été signée. Une entreprise spécialisée est intervenue. Intervention gênée par un appartement fermé. Problème résolu : le nid a été détruit. Deux nouvelles interventions prévues le 11 et le 19 juillet.

Pression d'eau insuffisante av. P. Dumas

Pétition des intéressés. Service de l'eau prévenu. Pose d'un appareil pour mesurer les variations de pression pendant 4 jours.

Puis analyses, recherche des causes et application remèdes.

.../...

Délibérations

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de retirer la délibération n°8 qui fait double emploi avec la n°4

L'autorisation d'ajouter en urgence 3 nouvelles délibérations.

- la 1^{ère} pour ester au T.A. contre la nouvelle demande de l'ADISL visant l'annulation des permis SITA SUD

- la 2^{ème} pour ester au Tribunal d'Instance contre le signalement du Maire par Mieux Vivre à Salindres

- la 3^{ème} pour apporter le soutien du Conseil Municipal à 3 collègues traduits au T.A (gaz de schiste)

Le Conseil à l'unanimité autorise retrait et ajouts.

Délibération n°1 – modification des statuts du SMDE

Le 11 avril le syndicat mixte à caractère départemental d'électricité a modifié ses statuts (2 articles). Il convient que par délibération toutes les communes donnent leur avis sur cette modification.

Le conseil donne un avis favorable – Unanimité

Délibération n°2 – Convention avec la DDTM

La DDTM (fusion de la DDE et de la DDAF) instruisait pour le compte de la commune tous les documents d'autorisation et d'urbanisme.

Les CU de renseignements, les CU opérationnels, les permis de construire et d'aménager.

La DDTM propose de se décharger sur la commune de l'instruction des CU de renseignements, de former les agents communaux instructeurs.

A contre cœur le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec la DDTM. Unanimité.

Délibération n°3 – Convention avec le Conseil Général

L'assistante sociale recevait dans un local proche de celui de la consultation des nourrissons.

Avec l'accord du Directeur du centre social « Cour des Miracles », le Conseil Général propose de transférer la permanence dans ce bâtiment municipal.

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention qui régit ce transfert à titre gracieux. Unanimité.

Délibération n°4 – Convention P.U.P.

Lorsqu'un permis de construire exige des travaux d'extension ou de renforcement du réseau EDF, cette société les met à la charge de la commune pour 60 % de leur montant. La commune peut récupérer cette dépense auprès du pétitionnaire dans le cadre d'une convention de projet urbain partenariat (PUP)

Le Conseil approuve le texte général de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer pour chaque opération, si le pétitionnaire est d'accord, des conventions PUP qui prévoient le remboursement des frais engagés par la Commune. Unanimité.

Délibération n°5 – Schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil a étudié le projet de Monsieur le Préfet de réduction du nombre, par fusions et regroupements des communautés de communes et de syndicats intercommunaux.

Nous sommes concernés par le rattachement à la Cté d'agglomération d'Alès des communautés d'Anduze, de Vézénobres et du Mont Bouquet. (46 communes – 97 805 habitants)

En comité des Maires de la Cté d'agglomération d'Alès, les avis ont été très partagés lors de la réunion du 30 juin. La Communauté donnera son avis fin juillet.

Les élus, les populations des communes concernées ont des avis très divers.

Le Conseil propose que soit donné à Monsieur le Préfet un avis qui exprimerait notre satisfaction de la situation actuelle, notre point de vue selon lequel nous ne sommes pas demandeurs d'extension et redoutons les incidences financières qui en découleraient, selon lequel nous ne sommes pas cependant opposés à toute ouverture ayant bénéficié nous-mêmes à l'époque de cette démarche, mais selon lequel nous nous opposons au rattachement autoritaire de communes qui ne voudraient pas nous rejoindre. Unanimité.

Délibération n°6 – Plan Communal de Sauvegarde

Ce plan élaboré en commun avec Rousson et St Privât validé par les services, présenté en réunion publique, prévoit l'organisation à mettre en place en cas de crise suite à la survenue d'un accident industriel, d'une inondation, d'un incendie etc.

La délibération consiste à valider ce P.C.S. Unanimité.

Le document complet est à disposition du public pour consultation dans le bureau de la Secrétaire Générale. Un condensé sera mis sur le site de la commune.

Délibération n°7 – Participation pour travaux d'assainissement

La délibération rappelle celle du 21.11.2004, instituant une participation de 50 % pour les bénéficiaires de travaux réalisés à l'époque route de Servas.

Participation fixée à 1 465 e 58 pour le permis de construire n° 03030511A0030. Unanimité.

Délibération n°8 – Désherbage ouvrage médiathèque

Cette délibération indique les formalités administratives exigées pour la destruction des ouvrages abimés, obsolètes ou doublons de la médiathèque et charge la bibliothécaire de ces opérations. Unanimité.

Délibération n°9 – Prise en charge formation personnel

Concerne 2 agents ayant suivi une formation pour le renouvellement de leur CACES par le CNFPT et un autre agent ayant suivi une formation sur la réforme des retraites. Unanimité.

Délibération n°10 – Indemnité logement instituteur

Comme chaque année, le Conseil adopte la proposition de Monsieur le Préfet concernant les indemnités. Unanimité.

Délibération n°11 – Subventions exceptionnelles

Congrès départemental FNATH : 300 €

10^{ème} anniversaire badminton : 150 €

Unanimité.

Délibération n°12 – Autorisation ester au Tribunal Administratif

L'ADISL ayant déposé un recours au TA contre le permis accordé à SITA SUD et qualifié de tacite parce que non transmis au bénéficiaire par LR avec AR. Considérant qu'ayant été remis en main propre, il ne peut être considéré comme tacite, le Conseil autorise le Maire à défendre, à avoir recours au cabinet d'avocat Margall de Montpellier et à en informer notre assureur Groupama. Unanimité.

Délibération n°13 – Autorisation ester au Tribunal d'Instance

Monsieur le Maire ayant exposé le contenu d'un projet de délibération l'autorisant à défendre avec recours à un avocat contre son signalement par l'association Mieux Vivre à Salindres auprès du Procureur de la République informe le Conseil qu'il ne participera pas au vote de cette délibération.

Monsieur Gras est élu président de séance à l'unanimité.

Il reprend les termes de la délibération qui est alors adoptée.

.../...

Délibération n°14 – Soutien à Maires traduits au TA (gaz de schiste)

Comme l'Association des Maires du Gard, le Conseil apporte son soutien à 3 collègues assignés au T.A. par la société détentrice d'un permis d'exploration du gaz de schiste sur leurs communes.

il s'agit de : Roseline Boussac, Maire de Bonnevaux

André Agniel, Maire d'Aujac

Philippe Gaillard, Maire de Malons et Elze

Unanimité.